

## FORMATION

\*Programme et coûts à titre indicatif

# RE 2020 : EXERCICES PRATIQUES

DATES DE FORMATION :

## À définir

## OBJECTIFS

- A l'issue de la formation, chaque participant sera en mesure :
- d'effectuer l'impact carbone d'une construction avec un logiciel dédié
  - de rédiger des clauses issues de la réglementation RE 2020 adaptées à la nature et à l'importance de ses marchés habituels.

## RÉSUMÉ

Cette formation est conçue spécialement pour vous aider à mettre en œuvre concrètement la RE 2020 par l'apprentissage sur logiciel dédié et la rédaction des clauses administratives et techniques nécessaires.

## CONTEXTE

Bien que le calcul de l'impact carbone (Ic construction) ne soit pas le plus impactant en temps passé, il se révèle être celui qui est le plus craint en raison de sa méconnaissance et des changements qu'il induit.

Pour les architectes, l'abandon de ce calcul à des structures tierces constitue un danger réel en les dépossédant d'une partie de leurs prérogatives ancestrales : le choix des matériaux. Les agences d'architecture ont donc tout intérêt à maîtriser le calcul carbone et la rédaction des nouvelles clauses techniques et administratives sauf à conférer aux autres acteurs en charge de la conception une augmentation de leur pouvoir sur la maîtrise des projets.

La formation aborde à travers un projet réel une réponse pragmatiques sur ces deux aspects.

## Formation en présentiel :

Lieu à définir en Lorraine et Champagne-Ardenne.

*Salles et ateliers accessibles aux PMR.*

**Référente PSH :** Chrystèle DJAROUN

## Intervenants

ALLIER Jacques, Consultant en performance énergétique du bâtiment.

## Public

Architectes et leurs collaborateurs.

## Pré-requis

Avoir déjà suivi une formation généraliste sur la RE 2020 ou à minima en connaître les nouveautés.

Avoir un ordinateur portable muni du ou des logiciels nécessaires : suivre les instructions qui vous seront communiquées au moment de votre inscription.

## Durée

2 journées de 7 heures, soit 14 heures.  
De 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30.

## Contrôle des acquis

Contrôle permanent lors du déroulement de la formation et au cours d'exercices.

QCM en fin de la première journée

## Note de satisfaction des sessions précédentes

Aucune session précédente

## Date limite d'inscription—Contact

Chrystèle DJAROUN | 03-83-31-09-88  
formations@envirobatgrandest.fr

## RE 2020 : EXERCICES PRATIQUES

**Présentation des objectifs et des participants****Exercice pratique de calcul du bilan carbone**

*Savoir calculer le plus en amont possible le bilan carbone d'un projet*

*Présentation de l'exercice et de l'utilisation du logiciel*

*Présentation de la saisie par macroéléments*

*Calcul carbone par groupes sur des éléments de construction avec quantitatif établi préalablement*

*Restitution collective et leçons à tirer notamment sur la rémunération nécessaire*

**Rédaction des clauses techniques et administratives nécessaires**

*Savoir rédiger des clauses adaptées à la nature et à l'importance de ses marchés habituels*

*Nature des pièces impactées par la RE2020*

*Nouveautés réglementaires : le contrôle du système de ventilation et l'exigence IcConstruction*

*Adaptation à l'importance des structures en charge des travaux*

*La rédaction des clauses techniques (CCTP) :*

*La rédaction des clauses techniques (CCTP) :*

- Clause relative aux modifications,
- Clause d'équivalence,
- Pénalités,
- Obtention des données relatives
  - à l'établissement de l'attestation de conformité due à l'achèvement des travaux
  - aux contributeurs « Consommations et rejets d'eau » et « Chantiers »
  - au contributeur « Composants »
- La rédaction des clauses administratives (CCAP)
- Le règlement de consultation (RC)

**Conclusions de la formation**

*Reprise des attentes formulées en début de formation et tour de table interrogatif sur le ressenti de chaque participant.*

**Pédagogie**

1 journée avec alternance d'apports théoriques sous forme d'exposés et d'exercices de validation et d'application à partir de cas concrets.

**Coût de la formation**

Prise en charge possible selon critères de votre OPCO. Faire la demande auprès de votre organisme. L'hébergement et les repas ne sont pas compris, et sont à la charge de chaque participant.

| COÛT        | HT | TTC |
|-------------|----|-----|
| Pédagogique | X  | X   |
| Annexe:     | X  | X   |
| Global      | X  | X   |

**Contact et informations**

Chrystèle DJAROUN | 03-83-31-09-88

formations@envirobatgrandest.fr

www.envirobatgrandest.fr

**Référent PSH :** Chrystele DJAROUN

**Organisme de formation**

Envirobat Grand Est – ARCAD LQE - 62 rue de Metz – 54 000 Nancy

"déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 44540438754 auprès du préfet de région GRAND EST"

Siret 50059848700014 – APE : 94 99Z - Association loi du 1er juillet 1901